



Snes-FSU - Section académique de Bordeaux - 16/03/2023

## MOUVEMENT INTRA 2023

### Le SNES-FSU à vos côtés

**Réserver en ligne un rendez-vous**

**téléphonique** depuis [l'espace adhérent du](#)

[SNES-FSU](#) => Dans la tuile « *Le SNES près de chez moi* » choisir « *Prendre rendez-vous auprès de ma section académique* » sélectionner « *Bordeaux* » et choisir le rendez-vous dans la liste proposée.

Vous pouvez contacter un commissaire paritaire en appelant notre **permanence téléphonique académique tous les après-midi** de 14h à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 14h à 17h- Tél. 05.57.81.62.40

**Vous pouvez joindre une section**

**départementale** : [contacts et permanences dans les départements](#)

[Toutes les infos sur le mouvement intra 2023 sont disponibles ici.](#) [site très régulièrement mis à jour]

Tu as obtenu une autre académie ? Participe à une réunion mutation intra du SNES en visio ou présentiel dans ta nouvelle académie. [Toutes les réunions ici](#)



[Bulletin SNES-FSU Bordeaux, mouvement intra 2023](#)

[Fiche de suivi - mouvement intra](#)

Les établissements dans l'académie de Bordeaux (cartographie), les barres d'entrée départementales (2020, 2021 et 2022), le bilan du mouvement intra 2022, la circulaire académique du mouvement intra 2023

=> [plus d'infos](#)

## Calendrier du mouvement intra 2023 - Académie de Bordeaux

- Période de saisie des voeux, ouverture de SIAM : **du 15 mars 2023 (midi) au 31 mars 2023 (midi)**
- Téléchargement des confirmations des demandes de mutation directement par les candidats sur SIAM : **le 3 avril 2023**
- Retour des confirmations avec les pièces justificatives : **le 7 avril 2023** (les retours des confirmations papiers et des pièces justificatives se font sous forme de dossier papier à remettre au chef d'établissement. Les collègues des autres académies doivent transmettre le dossier directement au rectorat).
- Date limite de dépôt des dossiers handicap : **le 7 avril 2023** (les retours des confirmations papiers et des pièces justificatives se font sous forme de dossier papier à remettre au chef d'établissement. Les collègues des autres académies doivent transmettre le dossier directement au rectorat).
- Date limite pour les contestations de barèmes, les annulations de mutation ou les demandes tardives : **18 mai 2023** (les contestations de barème se font par colibri mais les mails sont acceptés)
- Affichage des barèmes : **du 5 au 22 mai 2023**
- Affichage des barèmes définitifs : **18 mai 2023**
- Affichage des résultats + RAD TZR : **16 juin 2023**
- Date limite de réception des demandes de recours : **le 30 juin 2023** (les contestations de

## Alerte révisions d'affectation : un scandale de plus

Pour le mouvement 2023 il ne sera plus possible pour les collègues de faire personnellement une demande de révision d'affectation à titre provisoire. Par décision unilatérale le Rectorat a décidé que dorénavant lui seul choisira à l'issue du mouvement les personnes qui pourront bénéficier d'une éventuelle révision.

Pour les collègues actuellement révisé.es à titre provisoire, la situation s'annonce pire encore. Ils et elles vont avoir des contraintes de vœux pour bénéficier d'une nouvelle révision à l'issue du mouvement s'ils.elles ne sont pas muté.es. Dans cette dernière situation, il faut nous appeler de toute urgence pour établir votre stratégie de vœux.

## Mutations inter 2023 : faire un recours avec le SNES-FSU

[Tous nos conseils](#)

### **Adhérer au SNES-FSU**

SNES-FSU section académique de Bordeaux

*Permanence générale du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h*

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux